

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
Ministère de la ville
Ministère des sports

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Chargé(e) de mission (F/H) coopérations et recompositions hospitalières

**A partir du 1^{er} Janvier 2012, les fiches de poste doivent être rattachées à un emploi-type du répertoire ministériel.
Lorsqu'aucun emploi-type ne correspond, il convient de prendre la référence RIME.**

Référence à prendre dans le Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative :



Famille professionnelle ⁽³⁾ : Santé

Emploi-type ⁽⁴⁾ : Conseiller/conseillère technique qualité et performance

ou à défaut

Référence RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ :

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ :

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

<p>Fiche N° <i>(ne pas renseigner)</i></p>	<p>Catégorie : Encadrement supérieur <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/></p>
<p>Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :</p>	<p>Corps et grade : directeur d'hôpital, attaché d'administration hospitalière, inspecteur des affaires sanitaires et sociales</p> <p>Poste vacant : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/></p>
<p>Date de mise à jour : <i>(29/08/2016)</i></p>	<p>Date de prise de poste souhaitée : dès que possible</p>

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction Générale de l'Offre de Soins

Sous-direction : Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins

Bureau : Coopérations et contractualisations (PF3)

Sites : Duquesne (14 avenue Duquesne - PARIS 7^{ème} - Métro : Ecole Militaire – St-François Xavier)

Montparnasse (place des cinq Martyrs du Lycée Buffon - PARIS 14^{ème} – Métro : Gaîté – Montparnasse - Pasteur)

Avenue de France (95 avenue de France – PARIS 13^{ème} – Métro ou RER C : Bibliothèque François Mitterrand)

Autres (adresse précise du site) :

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) ⁽⁶⁾ :

La sous-direction veille à l'emploi optimal des ressources dont disposent les acteurs de l'offre de soins, ainsi que les conditions de leur efficacité médico-économique. Dans ce cadre, elle propose les politiques et évalue les résultats des actions menées dans le champ de la performance.

Missions du bureau ⁽⁶⁾ :

Le bureau « Coopération et contractualisations » (PF3) a pour objectif de promouvoir les synergies entre l'ensemble des acteurs de l'offre de soins. Son action est orientée vers la coordination et l'exercice en commun d'activités de soins en vue de faire progresser la performance de leur activité. Il s'agit notamment de susciter la mise en place :

- des organisations de coopération sanitaire
- de structures d'exercice coordonné constituant l'offre de soins de proximité ambulatoire : centres de santé et maisons de santé pluri-professionnelles ;
- des fonctions d'appui à la coordination : plateformes territoriales d'appui ;
- des sociétés d'exercice des professions de santé ;
- des outils de coopération tels que la télémédecine.

Effectif du bureau (répartition par catégorie) :

- 1 chef de bureau (cat. A)
- 1 adjoint (cat. A)
- 1 conseiller médical (cat. A)
- 5 chargés de missions (cat. A)
- 1 assistante (cat C)

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Activités principales ⁽⁷⁾ :

Le/la chargé(e) de mission « coopérations hospitalières » est en charge de l'ensemble des outils et formes de coopérations et reconstitutions hospitalières (hors groupements hospitaliers de territoire), parmi lesquels :

- Groupements de coopération sanitaire
- Conventions de coopération
- Fédérations médicales inter-hospitalière
- Groupements d'intérêt économique
- Groupements d'intérêt public
- Fusions d'établissements de santé

Il peut s'agir de coopérations ou reconstitutions exclusivement ou partiellement hospitalières. Sont notamment concernées les coopérations et reconstitutions avec le secteur médico-social.

A ce titre, il/elle est chargée de :

- Elaborer et adapter le cadre normatif relatif aux outils de coopération et reconstitution hospitalière (lois et décrets) ainsi que les documents d'accompagnement (circulaires, guides).
- Assurer la supervision et documenter les projets majeurs de coopération et reconstitution hospitalière, en lien avec les Agences Régionales de Santé.
- Assurer la fonction de conseil et d'accompagnement des ARS et opérateurs de santé sur les projets de coopérations et reconstitutions hospitalières et sur le cadre normatif en vigueur (aspects juridiques, financiers, ressources humaines, organisationnels, etc.).
- Assurer le suivi et les bilans périodiques sur l'usage des outils de coopération et reconstitution hospitalière.
- Evaluer les coopérations et reconstitutions hospitalières, ainsi que leurs effets notamment en termes d'efficacité médico-économique, de qualité, de sécurité, d'accessibilité aux soins, d'attractivité, d'équilibre de l'offre et d'emploi.
- Elaborer et gérer l'observatoire des reconstitutions sur les outils de coopérations et reconstitutions hospitalières, en lien avec les autres chargés de mission référents
- Animer le réseau des référents « coopérations » des ARS.
- Développer en lien avec les autres chargés de mission des outils de communication sur les coopérations et reconstitutions

hospitalières, à destination des ARS, des offreurs de soins et du grand public.

- Produire, en lien avec les autres chargés de mission compétents, le rapport annuel du gouvernement au Parlement sur les efforts en matière de recompositions.

Activités annexes ⁽⁷⁾ :

- Répondre aux questions parlementaires et aux courriers ponctuels
- Préparer les supports et éléments de langage relatifs aux coopérations et recompositions hospitalière

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ (liste non exhaustive) :

- Ensemble des Agences Régionales de Santé
- Opérateurs du ministère de la santé, notamment :
 - ATIH pour l'observatoire des recompositions
 - ANAP
 - ASIP Santé
 - CNG pour l'évaluation des recompositions
- Direction de la Sécurité sociale
- Direction Générale de la Cohésion Sociale
- Directions du Ministère des finances (en particulier DGFIP et DLF)
- Assurance Maladie
- Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ :

- Travail étroit avec la mission « groupements hospitaliers de territoire »
- Déplacements en région parisienne et en province (sur une ou plusieurs journées) à prévoir dans le cadre de l'animation du réseau des référents ARS et dans le cadre de l'accompagnement et le conseil sur les projets de coopérations et recompositions hospitalières

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Droit administratif général		X		
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services de l'Etat dans le champ de la santé		X		
Droit hospitalier et droit des coopérations hospitalières (organisation et fonctionnement des établissements et des professions ; processus de planification de l'offre de soins ; etc.)	X			

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Gestion de projet	X			
Communication (expression orale et écrite)		X		
Rédaction de notes de synthèse en mettant en avant les éléments structurants d'une décision		X		
Capacité à proposer des solutions/ des évolutions des dispositifs/ politiques en place		X		
Gestion de bases de données (utilisation d'Excel et Access)		X		
Rédaction d'un cahier des charges		X		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire ⁽¹¹⁾

Etre synthétique et faire preuve de pédagogie

Travailler en équipe

Faire preuve d'autonomie et d'initiative

Faire preuve de rigueur dans l'organisation du travail

Faire preuve de réactivité

Expérience professionnelle ⁽¹²⁾

- le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle
 ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : coopérations hospitalières

FORMATION

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

1

2

3

Autres formations utiles au poste

1

2

Durée d'affectation souhaitée sur le poste ⁽¹³⁾ : 3 ans

CONTACTS ⁽¹⁴⁾

- Samuel DELAFUYS : Samuel.delafuys@sante.gouv.fr ; 01 40 56 77 29

Les numérotations renvoient au « guide de la rédaction de la fiche de poste » que vous trouverez sur l'intranet de la DRH dans la rubrique BIEAC